



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 08/06/2022
Reçu en Préfecture le : 08/06/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-
20220607-124702-DE-1-1
certifié exact,

Séance du mardi 7 juin 2022
D-2022/184

Aujourd'hui 7 juin 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H48 à 16H05

Le maire quitte la séance de 16H04 à 16H05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Bernard L BLANC présent à partir de 14h48, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 15h00

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Pascale ROUX,

Subventions à divers opérateurs culturels. Convention. Autorisation. Signature

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2022/83 du 29 mars 2022, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 4 599 600 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Je vous propose aujourd'hui, en complément de ces premières attributions, d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds de soutien à l'innovation ainsi qu'à l'aide à l'émergence et à l'expérimentation les subventions suivantes :

- Amplitudes : 4 000 €

A l'occasion de la célébration de son 5^e anniversaire qui se tiendra au Square Dom Bedos, cette association porte un projet événementiel musical et pluridisciplinaire mêlant une proposition d'invitation conviviale aux habitants du quartier en après-midi (ateliers, rencontres, médiation, diffusion adaptée, invitations pour le soir...) et un temps festif de concerts dédié à l'éclectisme de la scène artistique locale en soirée

- Collectif Rivages : 13 000 €

« Le projet Où atterrir ? » initié par Bruno Latour en collaboration avec le Collectif bordelais Rivage, s'inscrit dans le cadre de la dynamique du Forum de la culture et du nouveau contrat démocratique . Il s'agit d'une expérimentation innovante commencée en 2021 visant notamment à donner une nouvelle description mise à jour de nos territoires de vie pour affronter les enjeux de la crise écologique. La subvention présentée soutient la programmation 2022.

- Ars Anima : 20 000 €

L'association Ars Anima organise l'exposition immersive « 24 heures dans la vie d'une femme » en coopération avec Cap Sciences, cette manifestation étant paritairement soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Mission Egalité de la Ville de Bordeaux.

- Cinémarges : 5 000 €

L'association Cinémarges organise la 17^{ième} édition du festival du film LGBT, queer et féministe. Cette édition marque la renaissance du festival après 7 ans d'absence

- Halle des Douves : 45 000 €

Cette structure participe à l'animation du laboratoire de transition vers les droits culturels. Ce dernier vise à la constitution d'espaces de rencontres, de dialogue et d'échanges entre personnes.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2022, rubrique 30 - nature 65748
- Signer la convention liant la Ville de Bordeaux à l'association « Halle des Douves »

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 juin 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2021

Et

L'association Halle des Douves, représentée par son Président Monsieur Olivier Demangeat

Il a été convenu :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2022 est fixée à 45 000 euros.

Cette subvention constitue un soutien financier à l'action suivante : animation du laboratoire de transition vers les droits culturels. Le laboratoire de transition vers les droits culturels vise à la constitution d'espaces de rencontres, de dialogue et d'échanges entre personnes. Le laboratoire organise des temps de formation, des temps de conférence permettant de valoriser et de mieux comprendre les droits humains fondamentaux.

ARTICLE 2 - CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 - VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2022.

ARTICLE 4 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Dimitri Boutleux
Président

Pour l'Association, Le

Adjoint au maire délégué à la création
et aux expressions culturelles
Pour la Ville de Bordeaux
P/O Le Maire